



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	exc	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

Approbation des deux comptes rendus des réunions du 10 avril et du 22 mai 2015

Monsieur le Maire précise que, s'il n'y a pas eu de réunions de Conseil Municipal durant l'été, c'est parce que l'ordre du jour n'était pas suffisamment conséquent. Les principaux dossiers étaient en attente d'instructions par les instances administratives.

Point n°1 : Achat Foncier

a) - Monsieur le Maire informe de la signature du compromis, le 17 juillet dernier, chez M^e Laurie TOUBLANC-CHAMPEYROL, du terrain sis *route de Moulins*. Le montant d'acquisition s'élève à 60 000 €, les frais de notaire à 2 400 €. Monsieur le Maire précise que les propriétaires ont refusé la clause, proposée par la Municipalité, relative à la prise en charge des frais de nettoyage du dit-terrain en cas de rupture de compromis. Le compromis a été signé sans cela.

De ce fait, Monsieur le Maire précise qu'il a personnellement effectué le broyage et la désinfection des chardons, aidé de son salarié agricole, afin de limiter les frais pour la municipalité. Le terrain ainsi nettoyé, a été semé, en partie, en prairie. D'autres semences succéderont et les céréales récoltées serviront à nourrir les animaux du parc animalier.

b) – Les propriétaires du magasin Intermarché ont fait savoir qu'ils étaient intéressés par l'acquisition d'une bande de terrain à proximité du supermarché. Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de leur rencontre, il soumettra la nature de leur demande au Conseil Municipal pour en débattre.

Point n°2 : Travaux

a) - Travaux réalisés durant l'été

▪ Réalisation d'une allée piétonne et/ou VTT, route de Cérilly

Une allée a été aménagée afin de permettre une circulation piétonne ou cycliste, du lotissement du Champ de la Ville au Supermarché, route de Moulins. La dépense représente la somme de 3 500 € de fournitures, hors main d'œuvre. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux.

Voici quelques années, la DDT avait proposé ce type d'aménagement pour la somme de 70 000 €. La municipalité se réjouit de ce qui a été fait et de l'économie réalisée.

▪ Remplacement des lisses bois, rue de Salvart

Les lisses bois usagées qui bordaient les courts de tennis, ont été remplacées. Les fournitures en provenance de Belgique, rétrocedées à la Commune, ont permis l'économie de 21 % (ce qui correspond au taux de la TVA belge). De plus, les matériaux, de hautes qualités et traités à cœur, sont un gage de longévité.

▪ Entretien des pelouses et des espaces verts

L'équipe technique a, durant l'été, veillé à un entretien régulier des espaces verts, rendant ainsi les lieux touristiques attractifs.

b) - Travaux en cours

▪ Parc animalier

Les travaux de clôture du parc ont commencé début septembre. Les pieux sont actuellement plantés par l'équipe technique. Cependant, un aménagement sur le tractopelle est en cours de réalisation pour permettre de répondre à la difficulté de planter des pieux dans une terre calcaire voire rocheuse.

▪ Eclairage des remparts

Cette opération décidée en début d'année, repose sur une dépense HT de 80 000 € qui comprend la fourniture et la pose de projecteurs, la fourniture et le déroulage de câble d'éclairage public ainsi que la modification de l'armoire EP et sa sécurisation. La municipalité a obtenu des subventions, comme suit :

- 34% de l'État, subvention DETR,
- 25 % de participation du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,
- 15 % de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, en fonds de concours
- 5 % de réserve parlementaire, de Monsieur Bernard LESTERLIN, Député de la circonscription de Montluçon.

La part restante, à la charge de la Commune, s'élève à 16 800 € soit 21 %. Le SDE03 propose l'étalement du paiement sur 5 ans, ce que la Commune envisage de faire. **Le nouveau plan de financement est approuvé, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.**

Le SDE03 s'est engagé à débuté les travaux avant l'hiver. Les tranchées seront réalisées par le service technique.

Monsieur le Maire remercie la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour sa participation financière, au travers de fonds de concours, à la fois, en faveur de la réfection des courts de tennis et de l'éclairage des remparts.

▪ Restaurant gastronomique

a) - L'opération d'aménagement du restaurant, *sis rue du Vieux Château*, s'élève à 307 800 € HT, honoraires architecte compris. La dépense comprend le gros œuvre, les menuiseries, plâtreries, carrelage, plomberie, électricité, matériel de cuisine et ascenseur.

L'ensemble des aides financières sont actées, comme suit :

- 59 640 € de fonds LEADER, Crédits Européens,
- 101 000 € de DETR, État,
- 45 600 € de fonds2, du Conseil Départemental de l'Allier,
- 40 000 € de réserve parlementaire, de Monsieur Gérard DÉRIOT, Sénateur de l'Allier,

soit une aide publique de 80 %. La part restante, à la charge de la Municipalité, s'élève à 61 560 € (20 %), somme qui sera empruntée. A noter, que les loyers du restaurant permettront le remboursement de l'emprunt.

Cette opération se traduit par la réalisation d'une activité économique supplémentaire à Ainay-le-Château. Elle permettra d'accroître l'attractivité du territoire castelainaisiens et répondra à une demande très forte.

Le nouveau plan de financement est approuvé, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.

b) - M^e Laurie TOUBLANC CHAMPEYROL, actuelle locataire, est intéressée par l'achat d'une maison sur Ainay-le-Château, pour implanter son étude notariale. Elle restera locataire, rue du Vieux Château, jusqu'au 1^{er} mars 2016. Après cette date, la Municipalité aura la libre disposition des locaux.

▪ Situation financière

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu le 6 juillet dernier, de la Direction Départementale de la Finance Publique, portant sur le dispositif de 1993, relatif aux finances locales destiné à déceler de manière préventive les difficultés financières des collectivités locales. Il est précisé que la situation financière d'Ainay-le-Château observée en 2015, sur la gestion 2014, s'améliore par rapport à 2013. Cette information est rassurante d'autant que Monsieur le Maire précise que la situation financière de 2015 semble meilleure que celle de 2014. La ligne de prêt court terme, contracté pour le financement de la fin des travaux de restauration des remparts, a fait l'objet d'un remboursement de 120 000 € sur 250 000 €. De plus, la Commune est à jour de paiement, dans sa comptabilité, sans avoir eu recours à l'augmentation des taxes.

- Mme TREBOSC, informe de l'octroi d'une subvention départementale, en faveur des communes qui investissent, tout en stabilisant leurs impôts. Ainay-le-Château recevra une somme avoisinant 6 000 €.

POINT N°3 : Société d'Équipement d'Auvergne (SEAU)

- **Construction** - France Loire (bailleur social) a validé la construction de 8 maisons au sein de l'éco-quartier des Saulniers. Le compromis de vente sera signé très prochainement. Leur construction débiterait dans le second semestre 2016. A noter que France Loire est déjà implanté à Ainay-le-Château, dans le lotissement du Champ Marié et celui du Champ de la Ville. Les loyers sont conventionnés, France Loire propose l'accès à la propriété à ses locataires.
- **Compte Rendu Annuel à la Collectivité Local (CRACL)** – En application des articles L 300-5 du code de l'urbanisme et L 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Municipalité a désigné la SEAU comme organisme aménageur du lotissement en accession et a approuvé la convention de concession d'aménagement. L'assemblée prend connaissance du bilan prévisionnel et du compte rendu annuel d'activité, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le bilan au 31/12/2014 ainsi que l'avenant n°2 qui autorise Monsieur le Maire a versé la somme de 10 000 € de participation communale pour 2015 et 13 000 € pour 2016.
- **Projet privé** - Durant l'été, la Municipalité a été informée d'un projet privé d'une construction de type MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées) à Ainay-le-Château. Le projet de construction d'une dizaine de logements sera présenté au Conseil, fin novembre ou début décembre.

POINT N °4 : Schéma de mutualisation

La Communauté de Communes du Pays de Tronçais doit élaborer, avant le 31 décembre 2015, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la communauté de communes et ceux des communes membres. Chaque commune est chargée de prendre une délibération.

Madame Corinne TRÉBOSC précise que le projet concerne, en premier lieu, les moyens humains liés à la voirie, pour le broyage et fauchage des accotements intercommunaux. En résumé, le projet vise à unir les communes pour lutter contre le déclin du territoire. La Communauté de Communes veut être « un outil au service des communes pour agir plus efficacement tous ensemble ».

Le projet du schéma de mutualisation, tel que proposé, est approuvé, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.

POINT N °5 : SDE03

- **Bornes de recharges** - Dans le cadre du travail de concertation mené par le SDE03 pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides, sur l'ensemble du territoire de l'Allier, une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 « organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides ».

Après délibération, à l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal autorise l'adhésion des trois communautés d'agglomération de Montluçon, Moulins et Vichy au sde03.

- **Éclairage Public** – le SDE03 a remis, en mairie, un devis relatif à un projet d'éclairage public au lieu-dit Milandeux. Le hameau est composé de 8 maisons d'habitation dont 5 résidences principales. La part communale, pour l'implantation de six foyers sur poteaux bétons s'élève à 3 232 €.

Le projet est validé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

POINT N °6 : Ecole

- **Travaux à l'école** - Des travaux liés à l'accessibilité ont actuellement cours à l'école primaire et sont financés par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais qui a compétence en la matière.

- **Rentrée scolaire** - La rentrée des classes a été particulièrement réussie avec un effectif de 104 enfants, sur l'ensemble des deux écoles. L'organisation est légèrement modifiée car les maitresses de CM1-CM2 et de CE2-CM1 travailleront à 80 %, de ce fait l'équipe est renforcée par une nouvelle institutrice.

- **TAP** - Au niveau des Temps d'Activités Périscolaires, plusieurs activités sont en place, encadrées par des personnes bénévoles ; Sylvain GAUMET est en charge de la découverte de la nature, Jeannot LACHASSAGNE et Serge ACCOLAS, du jardinage. Les TAP sont complétés par l'intervention de personnel communal : Nathalie PASQUIER est en charge des arts plastiques, Sabrina PAULHIAC du sport et Sandrine GEORGES du jardinage.

A noter, l'arrêt maladie de deux employées du service cantine, remplacées par Valérie CALAUT et Sabrina PAULHIAC.

- **Centre aéré de l'été** - Durant le mois de juillet, un centre aéré a vu naissance à Ainay-le-Château. Cette initiative castelainaisienne a été saluée par de nombreuses familles : un total de 38 enfants a ainsi pu être accueilli par les animateurs du Centre Social Pays de Tronçais Val de Cher. Diverses activités à thème ont été proposées aux enfants. La société SOGIREST assurait les repas, le midi.

Cette première fut couronnée de succès et dans la continuité, un accueil des enfants est proposé tous les mercredis, après l'école, à partir du 23 septembre. Encadrés par les responsables du Centre Social, les enfants seront pris en charge à partir de midi, après la classe, jusqu'à 18h30. 17 enfants sont déjà inscrits. Mme Corinne TREBOSC répond ainsi à un besoin du territoire, le plus largement possible. En effet, l'accueil des enfants est étendu aux communes voisines de l'Allier et du Cher, « il s'agit de répondre à une forte demande, le plus pertinemment possible ».

La municipalité valide le centre aéré des mercredis et accepte de mettre à disposition les locaux de cantine et le personnel en charge du ménage.

POINT N °7 : Centre social

- Le Centre aéré, initié par la mairie d'Ainay-le-Château, en collaboration avec le Centre Social a été une réussite (cf. paragraphe précédent).

- A noter des difficultés persistantes au sein du Conseil d'Administration et du Management du Centre. Deux élections successives de bureau ont eu lieu en Assemblée Générale le 25 juin puis en Conseil d'Administration extraordinaire le 16 juillet, à l'issue duquel Nathalie FLUZAT a été élue présidente. Dans ce contexte, un projet social pour les 4 prochaines années, avec notamment comme axe : la rupture de l'isolement, doit être rédigé et déposé à l'automne, afin d'obtenir le soutien des partenaires tels que la CAF, le Conseil Général.

POINT N °8 : Tourisme

Activité du point I – Cet été, la Municipalité a décidé de recruter plusieurs personnes pour l'accueil touristique au point I, du 8 juillet au 21 août 2015. Les statistiques, liées à la fréquentation, ne sont pas encore connues.

Monsieur Thierry AUDOUIN propose de modifier le fonctionnement du point Tourisme, l'année prochaine, en recrutant une seule et même personne qui connaisse le village, son histoire, son patrimoine et ses festivités.

POINT N °9 : Festivités estivales

Monsieur le Maire revient sur les manifestations qui ont eu lieu à Ainay-le-Château, durant l'été :

- 12 juillet – Descente des véhicules insolites, organisée par les Fêt'Arts,

- 14 juillet – Brocante organisée par le Comité des Fêtes, suivie par le feu d'artifices, offert par la Municipalité et par INTERMARCHÉ.

- 15 août – Fête du cheval, organisée par L'Etrier d'Ainay

- 16 août – Fête du village, organisée par Le Comité des Fêtes

A noter, un bémol dans l'horaire de la course cycliste, initialement demandée à 17h, la course a démarré à 15h.

La Municipalité salue toutes les associations castelainaisiennes qui s'investissent dans l'organisation d'événements qui attirent nombres de promeneurs et de spectateurs. Le beau temps a contribué à la réussite de ces journées. Le marché semi-nocturne n'a pas eu lieu cette année et ne sera pas repris par l'association des Fêt'arts. Avis à ceux et celles qui veulent reprendre cette manifestation. La municipalité tient à remercier la direction d'INTERMARCHÉ qui a participé financièrement au feu d'artifices et à sa sonorisation.

Nouvelle manifestation - Les Fêt'arts organiseront, le dimanche 10 juillet 2016, des jeux inter-villages avec 7 communes, l'évènement se déroulera au Stade Municipal.

Questions diverses

- **Courrier** - Mme BOUSSAGOL a adressé un courrier demandant, notamment, l'acquisition d'une bande de terrain, pour lui assurer plus de quiétude. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour voir tous les points listés dans la lettre.
- **SMACL** – La compagnie d'assurance a adressé un chèque de 2 511,72 €, relatif au remboursement des indemnités journalières de Mme Sandrine GEORGES.
Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque par délibération.
- **Convention** – La Fondation 30 millions d'amis propose l'établissement d'une convention, pour une campagne de stérilisation de chats errants. La fondation propose ainsi le financement de la stérilisation et du tatouage des animaux, en contrepartie, la municipalité s'engage à prendre en charge les frais liés à la capture et au transport des animaux errants.
Le Conseil Municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la ratifier.
- **Course cyclo-cross** – Le devis de la course cyclo-cross du 15 novembre est d'un montant supérieur à l'année passée, le Conseil demande une révision du coût de la course.
- **Participation citoyenne** – Suite à la visite du Commandant JACQUET, le 18 juin dernier, les élus hésitent à accepter le dispositif d'origine anglo-saxonne qui consiste à désigner un référant qui informerait la gendarmerie sur des actions suspectes, au sein du village. Le Commandant avait expliqué que dans le cadre de la lutte contre la délinquance, il convenait de renseigner « intelligemment » les services de gendarmerie et seule, une même personne pouvait le faire en sa qualité d'interlocuteur privilégié.
La Municipalité réfléchit à l'adhésion à ce dispositif.
- **Les routes du bourbonnais** – Le Comité d'organisation a offert la possibilité d'accueillir 2 étapes, à Ainay-le-Château, pour le prix d'une seule, soit 500 € lors du weekend de Pentecôte 2016. Les organisateurs s'engagent à faire vivre le territoire en faisant travailler les commerces de proximité, ainsi que les hébergements collectifs ou individuels locaux.
Le Conseil Municipal valide la course cycliste du dimanche 15 mai à 9h30, Départ Ainay-le-Château - Arrivée Ainay-le-Château par Isle et Bardais, Valigny, St Bonnet-Tronçais, Vitray, Meaulne, Urçay, L'Ételon, Coust, Braize, Ainay-le-Château et celle de 15h30, course « Contre la montre ».
- **SICTOM** – La redevance ordures ménagères est élevée pour les artisans qui témoignent de leur mécontentement.
- **Fleurissement** – La visite du jury a eu lieu le 22 juillet. Madame Bernadette ACCOLAS informe que le jury a apprécié durant 30 mn les efforts faits par notre municipalité dans l'aménagement floral et la mise en valeur du patrimoine. Les résultats seront connus à l'automne. A déplorer, le vol de caisses dans le parterre, à l'entrée du lotissement des récollets.
- **Epaves de voitures** – Mme Bernadette ACCOLAS informe le conseil sur la procédure à suivre dans le cas de dépôt d'épaves de voiture sur un terrain privé. Il convient de mettre en demeure le propriétaire du terrain en lui sommant de nettoyer son terrain, par LR avec AR. Un courrier sera prochainement envoyé au propriétaire concerné.
- **Garderie** – A l'approche des mauvais jours, il est demandé au Conseil l'éclairage de l'accès à la garderie qui est très sombre. Les devis sont en cours. La Communauté de Communes fera procéder aux travaux le plus vite possible.
- **Cantine** – Lors de la dernière commission des menus, le 17 septembre, il a été demandé, par Mme BORTONE, d'imprimer des menus individuels pour la semaine du goût. Demande acceptée.
- **Travaux CHS** – Monsieur Bernard JACQUET demande si la réception des travaux du CHS a eu lieu car il a été constaté que le chemin était non praticable suite aux passages des engins.
- **Arbre gênant** – Un courrier sera adressée à une habitante pour lui demander de faire élaguer ses arbres qui dépassent de sa propriété.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 23 octobre 2015 à 19h00**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.